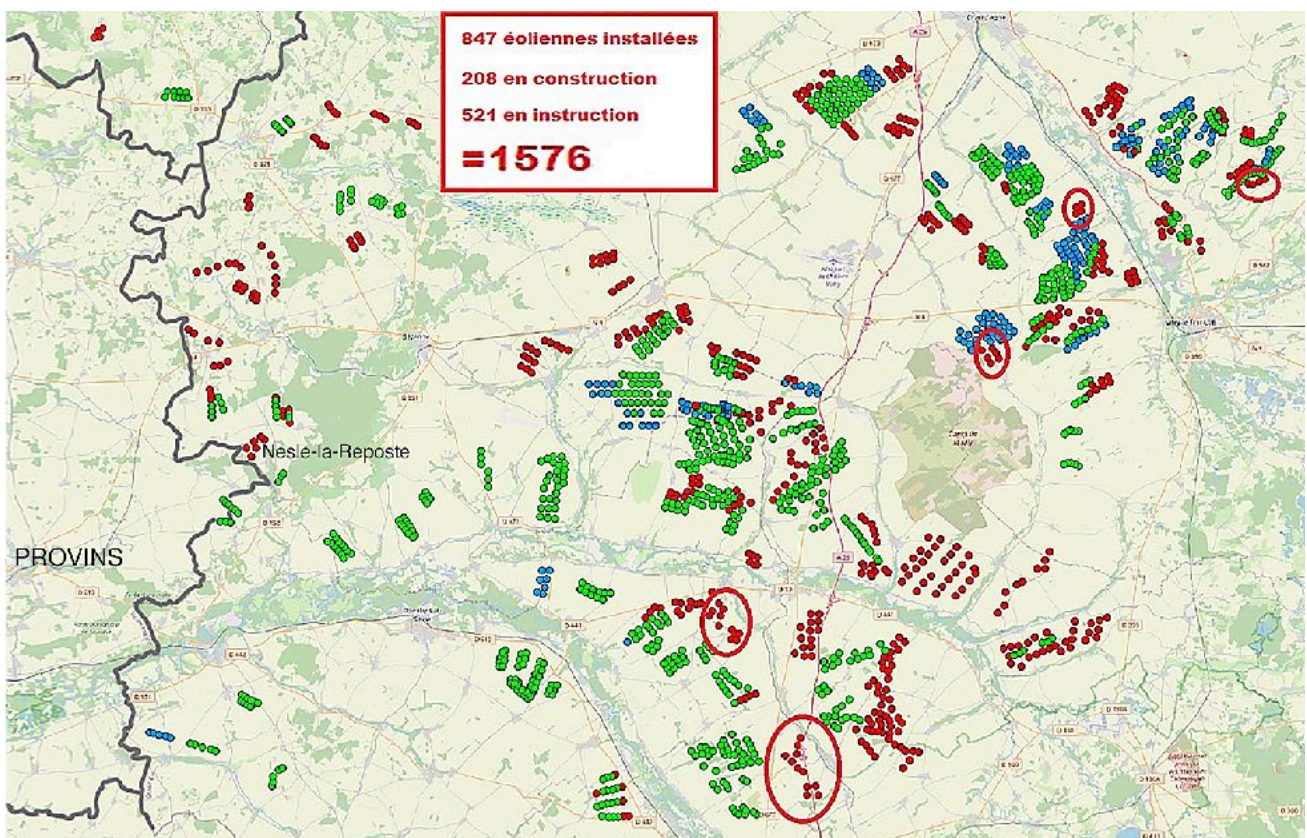


## L'INVASION EOLIENNE DU SUD-OUEST MARNAIS ET SON INFLUENCE SUR L'AVAP DE PROVINS

Le développement français des énergies renouvelables, et plus particulièrement de l'éolien terrestre, s'est concentré sur deux régions, les Hauts de France et le Grand Est, qui cumulent, avec près de 4500 machines installées, la moitié du parc national.

Arrivé à un tel niveau de saturation, on aurait pu espérer que le rythme des implantations ralentisse et que l'effort se porte sur d'autres régions, mais il n'en est rien et la loi d'accélération du déploiement des EnR semble au contraire inciter les porteurs de projets éoliens à investir de toute urgence jusqu'au dernier mètre-carré de notre territoire, en particulier dans la Marne et l'Aube.

Le cumul des éoliennes en service, en construction et en instruction dans cette zone donne un total de **1576 machines sur 2500km<sup>2</sup>**, record absolu pour la France. Avec une densité de 1,5 éolienne par Km<sup>2</sup>, nous serons bientôt à **24 fois la moyenne nationale**.



*En rouge les projets en instruction, en bleu les projets autorisés, en vert les éoliennes en service.*

Après avoir envahi et saturé la grande plaine de la Champagne Crayeuse, jusqu'au pied de vignobles classé au Patrimoine Universel de l'Unesco, les projets éoliens se reportent aujourd'hui massivement sur les dernières zones "exploitables" du Grand-Est, à l'extrême ouest de la Marne et au nord de l'Aube, à la frontière avec l'Île-de-France.

Et nous ne parlerons même pas des démarchages en cours: La Forestière, Les Essarts-le-Vicomte, Escardes, Saint-Bon, Châtillon sur-Morin, La Noue, Neuvy, Champguyon, Montgenost, Barbuise, Montpothier, Nesle-la-Reposte, pratiquement pas un village qui ne soit concerné par un ou plusieurs parcs éoliens, en service ou en projet. Si tout se réalise, c'est un véritable mur d'éoliennes qui va matérialiser la frontière entre le Grand-Est et l'Île-de-France.



Une vue réelle du village de Corroy (51230) et son église classée du 12e siècle, encerclé par plus de 60 éoliennes. La préfiguration de la frontière entre la Marne et la Seine-et-Marne?

### **Le projet du parc des Champeaux à Nesle-la-Reposte (5 éoliennes) et Les Essarts-le-Vicomte (1 éolienne)**

Notre village marnais de Nesle-la-Reposte se situe à la frontière de 3 départements puisqu'il jouxte le territoire de Villenauxe-la-Grande, dans l'Aube, et celui de Louan-Villegruis-Fontaine dans la Seine-et-Marne. Petite commune d'une centaine d'habitants, dans un terroir de bocage et de boisements, il est considéré comme un des plus beaux villages de la région, avec son Ravin boisé de la Noxe, classé ZNIEFF de type 1, ses moulins et son abbaye bénédictine du 12e siècle.

Malgré un territoire exigu (les villages voisins ne sont éloignés que de 3 ou 4 km), notre commune a accueilli un petit parc de 3 éoliennes, au lieu dit La Bertine, qui a été mis en service en 2015. Éloignées de 1500m des habitations, ces trois turbines de 2MW et 120m de haut sont "supportables" et plutôt bien acceptées par la population.

Mais il n'en a pas été de même lorsque, en janvier 2019, les Nigellois ont découvert que leur maire négociait en secret avec le promoteur Siemens/Gamesa et avait déjà engagé la commune, sans information ni consultation des habitants, sur un nouveau projet éolien: le parc des Champeaux, de 6 éoliennes de 3,2MW et 150m de haut.

La création de l'association *Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Nesle-la-Reposte* nous a permis d'accéder aux informations et de mobiliser la population, mais l'opposition d'une majorité de Nigellois n'a été entendue ni par le promoteur, ni par nos élus qui ont continué à développer le projet jusqu'en 2021.

A cette date, les élections municipales ont permis aux opposants de se faire entendre en sanctionnant les élus qui les avaient trahis.

En 2021 également, notre association a participé à la création du Collectif *Environnement Champenois en Péril*, qui rassemble aujourd'hui 17 associations sur la Marne et l'Aube et est en passe de se fédérer avec les collectifs de défense de l'environnement des Hauts-de-France et de Bourgogne-Franche-Comté.

Enfin, en octobre de cette même année a eu lieu la présentation du projet définitif, avec une puissance installée qui est passée de 18 à 30 mégawatts, **des éoliennes qui grimpent à 184 mètres au lieu de 150** (en contradiction avec les engagements de la direction de Siemens/Gamesa) **et des rotors dont le diamètre passe de 132 à 155 mètres !!!**

La raison invoquée pour ce passage en force: une recommandation de la DREAL qui préconise une garde au sol des pales d'au moins 30 mètres pour protéger les Chiroptères. On appréciera la "protection" fournie aux chauves-souris par des rotors 40% plus grands !

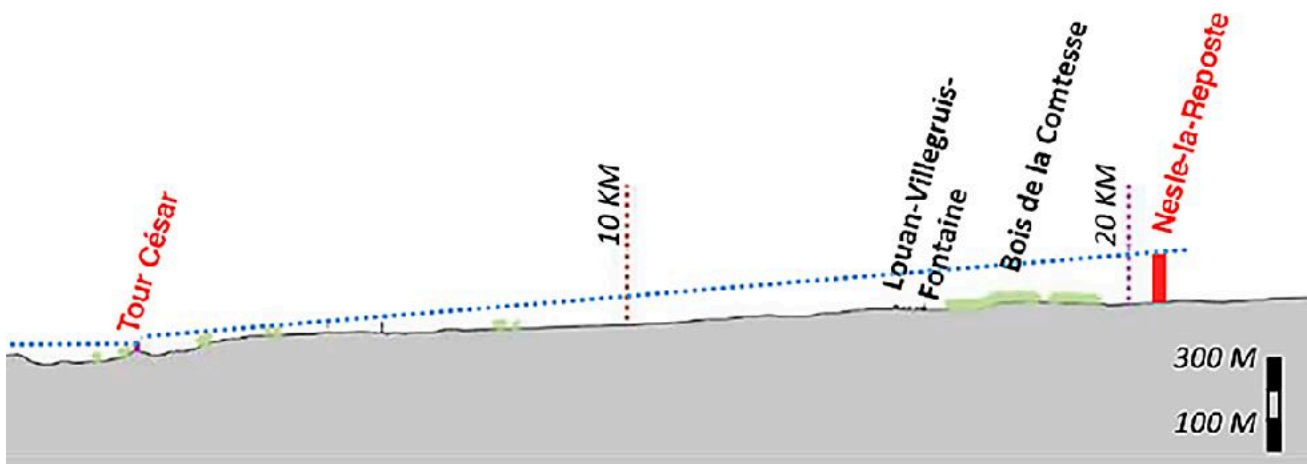


Pour répondre à ce coup de force du promoteur, nos nouveaux élus ont organisé en novembre 2021 une consultation à bulletin secret qui a été marquée par une très forte participation et un **avis défavorable de 79% des votants**.

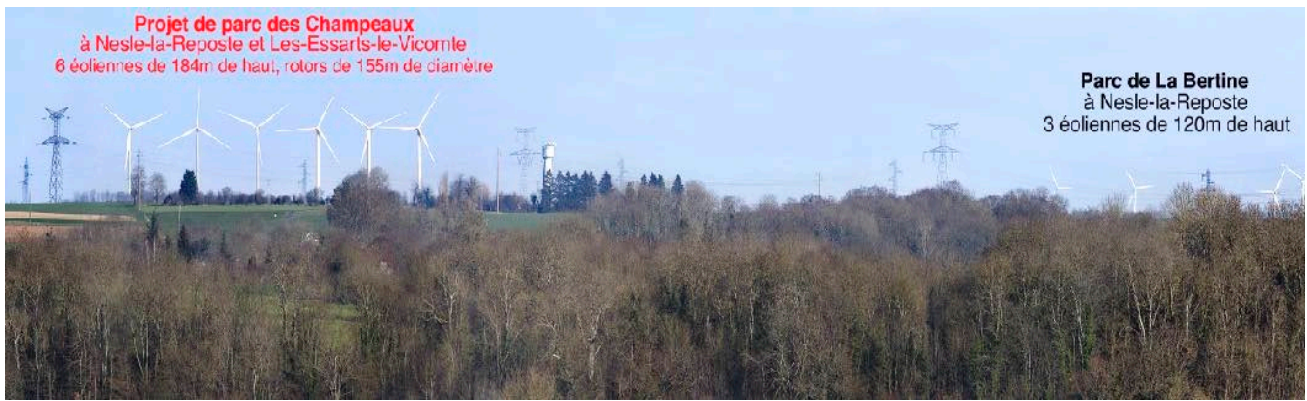
Dernière péripétie en date, le promoteur Siemens/Gamesa a cédé en 2022 tout son portefeuille de projets éoliens terrestres à la société écossaise SSE Renewables qui présente aujourd'hui le projet des Champeaux en enquête publique.

### L'impact du parc des Champeaux sur l'AVAP de Provins

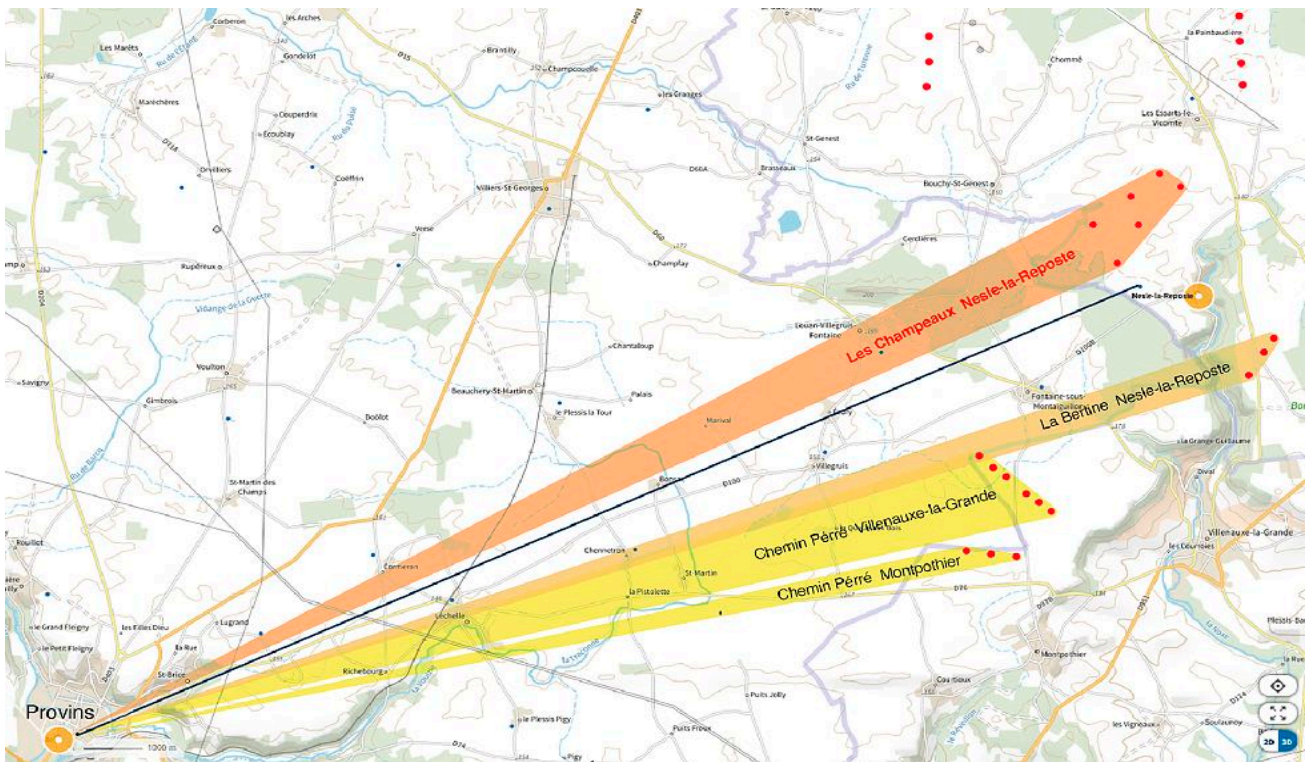
ce projet hors d'échelle, avec ces turbines d'une hauteur et d'une envergure encore inconnus dans la Marne, est tellement disproportionné qu'il serait impossible à caser entre les villages de Nesle, Bouchy et Les Essarts. Il aurait un impact visuel à plus de 25km et serait donc **bien visible depuis Provins**, comme le prévoyait déjà en 2016 le diagnostic de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Provins.



*Aux vues de cette coupe les éoliennes seraient visibles en dessous des 20,5 km aux vues des observations, un champ éolien est visible, nous pensons qu'il est nécessaire d'appliqué la marge de 5 km amenant le périmètre à 25,5 km*



*Photomontage des éoliennes des Champeaux, vues depuis la Tour César, à leur échelle exacte compte tenu de la distance, par rapport aux machines du parc de La Bertine.*



*La visibilité des 6 éoliennes des Champeaux, dont la plus proche serait implantée à moins de 100 mètres de la frontière de la Seine-et-Marne.*

## L'enquête publique

Malgré l'opposition des Nigellois et de leurs voisins (les communes environnantes ont émis des avis défavorables), le projet des Champeaux a suivi son cours et arrive bientôt en Enquête publique (du 6 juin au 11 juillet 2023).

3 permanences sont prévues à la mairie de Nesle-la-Reposte: mardi 6 juin de 10h à 13h, mardi 20 juin de 10h à 13h et mardi 11 juillet de 10h à 12h, et une quatrième à la mairie des Essarts-le-Vicomte, le mardi 20 juin de 14h30 à 16h30.

Et les avis par voie électronique seront reçus à l'adresse suivante:

[ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr)